

Les fiches techniques de l'ADLE:

L'AGENCE FRONTEX

La sécurisation des frontières a pris une dimension communautaire. L'enjeu humain est important puisqu'il concerne quelques 900 millions de passagers sur 1636 points de passage identifiés. Le nombre d'immigrés en situation irrégulière en Europe est, quand à lui, estimé à 8 millions. Compte tenu de ces données, l'Union européenne a créé une agence européenne aux frontières extérieures, Frontex.

I. Fonctionnement de l'agence

L'agence Frontex est un élément clef de la stratégie de sécurisation des frontières extérieures de l'Union. En tant qu'agence communautaire, Frontex dispose d'une autonomie opérationnelle et budgétaire. Son rôle est de promouvoir un modèle de sécurité intégrée des frontières. Ce modèle se compose à la fois d'échange d'informations et de coopération entre les Etats membres, de contrôle des frontières et des douanes et de coopération avec les garde-frontières, les douanes et les autorités de police des pays voisins.

Contexte de création

L'article 62 du traité CE permet d'arrêter des mesures fixant les normes et les modalités auxquelles doivent se conformer les États membres pour effectuer les contrôles aux frontières extérieures. Par ailleurs, l'article 66 prévoit que le Conseil arrête les mesures pour assurer la coopération entre les services compétents des États membres ainsi qu'entre ces services et la Commission.

Dans sa Communication intitulée «*Vers une gestion intégrée des frontières extérieures des États membres de l'Union européenne*» du 7 mai 2002, la Commission préconisait la création d'une «instance commune de praticiens des frontières extérieures» chargée de la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres. Le plan pour la gestion des frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, approuvé par le Conseil le 13 juin 2002, a entériné la création d'une instance commune. Suite à l'invitation du Conseil européen de Thessalonique, un règlement a proposé la création de l'agence Frontex.

Base légale

L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, ou agence FRONTEX, a été créée par règlement le 26 octobre 2004. Ce règlement a été amendé en 2007 pour permettre la création d'une équipe d'intervention rapide aux frontières. Le siège de l'agence a été fixé à Varsovie par une décision du Conseil de 2005.

Missions

L'agence Frontex intervient dans six domaines principaux :

- L'analyse de risque. Frontex a pour mission d'analyser les menaces, les vulnérabilités et d'anticiper les conséquences. En fonction de cette analyse, l'agence doit établir les priorités auxquelles elle va allouer ses ressources ;

- La coordination des coopérations opérationnelles entre les Etats membres pour la gestion des frontières extérieures. Pour remplir cette mission, Frontex cherche des solutions pour permettre aux Etats de mettre en place la meilleure répartition possible de leurs ressources ;
- L'assistance aux Etats membres dans la formation des garde-frontières nationaux, notamment par l'établissement de standards communs de formation ;
- Le suivi des recherches scientifiques sur le contrôle et la surveillance des frontières extérieures. Cela permet à l'agence de jouer un rôle d'information sur les nouvelles technologies et les sujets d'intérêt spécifiques aux garde-frontières.
- L'assistance aux Etats membres confrontés à un besoin d'assistance opérationnelle et technique accrue aux frontières extérieures. Pour ce faire, Frontex prépare des « pre-positioned and pre-structured rapid intervention packages » qui lui permettent de se déployer rapidement et d'apporter une aide immédiate aux Etats membres ;
- L'aide aux Etats membres pour organiser des opérations de retour. En liaison avec les experts des Etats membres, l'agence identifie les meilleurs pratiques pour le retour des migrants en situation irrégulière dans leur pays d'origine.

Budget

Afin de garantir l'indépendance de l'agence, Frontex est doté d'un budget autonome provenant essentiellement de contributions de la communauté. La procédure budgétaire de la Communauté est applicable pour tous les fonds provenant du budget de l'Union. Les audits sont effectués par la cour des Comptes.

Le budget de Frontex est en hausse constante depuis sa création : de 6.2 millions d'euros en 2005, il est passé à 83.25 millions en 2009

Coopérations de Frontex

Frontex travaille en liaison étroite avec d'autres partenaires de la Communauté et de l'UE chargés de la sécurité aux frontières extérieures, tels qu'EUROPOL, CEPOL et l'OLAF, de la coopération douanière et de la coopération en matière de contrôles phytosanitaires et vétérinaires, afin de promouvoir la cohérence générale.

Frontex coopère également avec les Etats membres et veille à la coopération avec les autorités de contrôle des frontières des Etats membres, sur la ligne des relations extérieures de la Communauté.

Bilan

En 2006 et en 2007, l'agence a mené des opérations conjointes aux frontières: 5 et 4 opérations aux frontières maritimes, 2 et 10 opérations aux frontières terrestres, 2 et 5 opérations aux frontières aériennes, ainsi que 3 et 2 opérations supplémentaires couvrant plusieurs types de frontières.

Durant la même période, plus de 53 000 personnes ont été appréhendées ou interdites d'entrée aux frontières. Plus de 2 900 documents de voyage faux ou falsifiés ont été détectés et 58 passeurs d'immigrés clandestins ont été arrêtés

Programme de travail 2009

Dans son programme de travail 2009, Frontex s'est fixé quatre objectifs de long terme :

- Connaissances _ capacités analytiques
- Réponse _ capacités opérationnelles et capacités de réaction
- Interopérabilité
- Performances _ capacités managériales

Ces objectifs sont la base de travail de l'agence Frontex pour son premier plan multi-annuel 2010-2013.

Frontex dans le programme de Stockholm

Le programme de Stockholm prévoit d'accorder une place centrale à Frontex dans le dispositif de surveillance des frontières. Pour cela, il préconise un certain nombre d'améliorations dans le fonctionnement de l'agence:

- Renforcer les capacités opérationnelles de Frontex, notamment par la création de bureaux régionaux et/ou spécialisés
- Rationaliser les différents types de contrôle aux frontières
- Accroître l'attention portée aux personnes et groupes vulnérables
- développer le Système Européen de Surveillance des Frontières (EUROSUR) avec comme objectif l'établissement d'une coopération pour le partage des données de surveillance entre les Etats membres et avec Frontex.

II. L'ADLE et l'agence Frontex

Pour la coordinatrice de l'ADLE au sein de la commission parlementaire des Libertés civiles, de la Justice et des Affaires intérieures (LIBE), Jeanine HENNIS-PLASSCHAERT (VVD, Pays Bas), il est indispensable pour les Etats membres de se soumettre au principe de la "*solidarité obligatoire*" s'ils veulent réellement répondre aux défis de l'immigration et du contrôle aux frontières.

"La sécurité aux frontières de l'UE est de la responsabilité de tous les Etats membres et le contrôle aux frontières doit se dérouler dans un esprit de partage des responsabilités et de solidarité. Mais le Conseil est-il prêt à rendre ce principe obligatoire?" a-t-elle estimé en 2008.

"Dans le monde contemporain, marqué par la multiplication des conflits régionaux, la pénurie alimentaire et un accroissement des inégalités entre les riches et les pauvres, les flux de populations sont plus susceptibles d'augmenter que de diminuer. Au lieu de concentrer nos efforts sur la fermeture des frontières, nous ferions mieux de mettre en oeuvre une politique d'immigration responsable pour l'Europe."

Pour en savoir plus:

[Les communiqués de l'ADLE sur Frontex](#)
[Site Frontex](#)